

Oncy Solidaire n°8

Distribution de masques

Dans le cadre de la sortie progressive du confinement, les autorités sanitaires recommandent le port du masque. Il est même obligatoire dans certaines circonstances (transports en commun, ...)

Dans la mesure où il risque d'être difficile de s'en procurer les premiers jours chez les commerçants (pharmacies, grandes surfaces, ...) et afin d'encourager le port du masque, la Mairie d'Oncy a décidé de distribuer à tous les habitants des masques chirurgicaux avant le 11 mai (voir mode d'emploi au dos)

Par ailleurs 2 commandes de masques lavables ont été passées et nous prévoyons de pouvoir distribuer 2 masques pour chaque habitant (hors enfants) dès leurs livraisons attendues dans le courant du mois.

En cas de problème, n'hésitez pas à consulter la Mairie aux heures d'ouverture au 01 64 98 81 40

ou par mail mairie.oncysurecole@gmail.com

Attention

Le port du masque protège les autres, mais pour nous protéger continuons à pratiquer les gestes barrière

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage









Réouverture de la Mairie

Les locaux de la mairie rouvriront, sous réserve levée effective du confinement, partiellement au public à partir du 11 mai. Lundi et jeudi de 13h30 à 17h30 Mardi et vendredi de 14h à 19h30 sur rendezvous au 01 64 98 81 40 ou par mail mairie.oncysurecole@gmail.com

Nous vous remercions de respecter les consignes de sécurité sanitaires :

- Masque recommandé
- Une personne à la fois à l'accueil
- Pas plus d'une à attendre dans le couloir
- · Pensez à utiliser le gel hydroalcoolique placé à l'entrée

En cas d'urgence, la ligne téléphonique reste ouverte 24h/24

Reprise limitée de l'école

Notre département étant actuellement en zone rouge, nous nous devons d'appliquer des consignes sanitaires strictes, en particulier en terme de désinfection et de maintien des distances.

L'addition de ces contraintes et du personnel disponible (enseignants, personnel communal) amènent les enseignants et la Mairie en collaboration avec les parents à n'envisager qu'une ouverture très limitée en terme de nombre d'enfants.

Les Directrices tiendront informé les parent au fur et à mesure de la mise en place et vous pourrez retrouver les informations sur le site de la Mairie.

Masques Intermarché

Intermarché propose depuis ce lundi des masques chirurgicaux de protection.

Compte tenu des quantités limitées, masques sont disponibles par cartons de 50 au prix coutant de 29.50 €. Les commandes sont à le site internet passer sur www.intermarché.com/masques et a retirer en caisse.

Consignes générales sur les masques

les gestes barrières et la distanciation physique restent la première des priorités, les masques ne viennent qu'en complément.

- Le port de masques chirurgicaux protège principalement vos interlocuteurs. Pour être protégé vousmême, il est nécessaire de porter des masques de type FFP2 (ou FFP3), actuellement réservés au personnel soignant.
- Il est conseillé de changer de masque toutes les 4h
- Le port de la barbe peut réduire l'efficacité de filtration d'un masque
- Ne pas mettre le masque "en attente" sur votre front ou sous le menton pendant et après utilisation. Au moindre signe de détérioration de votre masque, vous devez le jeter*
- Vérifiez que le masque est correctement mis en place en contrôlant l'étanchéité et la gêne respiratoire
- Une fois ajusté, ne plus toucher le masque chirurgical avec les mains. Sinon, lavez-vous les mains après.
- Pour retirer votre masque : retirez tout d'abord vos gants, lavez-vous les mains puis retirez le masque chirurgical en le tenant par les élastiques (sans toucher la partie avant du masque). Ensuite, lavez-vous les mains

Si vous souhaitez réaliser vous-même des masques, nous vous recommandons de vous référer au référentiel AFNOR : https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere/

Un masque n'est efficace que s'il est bien porté

Les étapes à suivre pour bien l'utiliser







*ATTENTION : il semblerait que l'attache élastique de certain lots soit mal accrochée. Nous vous conseillons d'éviter de trop tirer ou de consolider avec un point de couture ou une agrafe.

Afin de vous communiquez ces informations, le Maire de la commune d'Oncy-sur-Ecole a constitué un fichier de communication informatisé issu de la liste électorale qui a pour unique finalité l'information des administrés sur la distribution des masques dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19. Les données ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Elles sont conservées pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez vous opposer à ce traitement afin de ne plus figurer dans ce fichier.